Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF **EB143/11**
Cent quarante-troisième session **24 mai 2018**
Point 4.8 de l'ordre du jour provisoire

Nomination du Directeur régional pour la Méditerranée orientale

1. À sa session extraordinaire tenue à Genève le 19 mai 2018, le Comité régional de la Méditerranée orientale a désigné le Dr Ahmed Salim Saif Al Mandhari au poste de Directeur régional pour la Méditerranée orientale et a adopté la résolution suivante :

> Le Comité régional,
>
> En vertu de l'article 52 de la Constitution de l'OMS ; et
>
> Conformément à l'article 51 du Règlement intérieur du Comité régional de la Méditerranée orientale,
>
> 1. DÉSIGNE le Dr Ahmed Salim Saif Al Mandhari au poste de Directeur régional pour la Région de la Méditerranée orientale ; et
>
> 2. PRIE le Directeur général de proposer au Conseil exécutif de nommer le Dr Ahmed Salim Saif Al Mandhari à compter du 1er juin 2018 pour une période de cinq ans et huit mois se terminant à la fin du mois de janvier 2024.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

2. Conformément à l'article 52 de la Constitution de l'OMS, le Directeur régional doit être désigné par le Conseil en accord avec le Comité régional. Par conséquent, le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner la résolution susmentionnée du Comité régional de la Méditerranée orientale. Conformément aux consultations tenues avec le Président du Conseil exécutif, il est proposé de suspendre l'application de l'article 48 du Règlement intérieur du Conseil exécutif de façon à pouvoir faire droit à la demande formulée par le Comité régional au Directeur général de proposer une nomination de cinq ans et huit mois au Conseil exécutif, afin de permettre la tenue des prochaines élections lors de la session ordinaire du Comité régional en 2023.

3. À cette fin, le Conseil est invité à examiner le projet de résolution suivant :

Le Conseil exécutif,

Vu les dispositions de l'article 52 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé ;

Vu également la désignation faite par le Comité régional de la Méditerranée orientale à sa session extraordinaire tenue le 19 mai 2018,

1. NOMME le Dr Ahmed Salim Saif Al Mandhari en qualité de Directeur régional de la Région de la Méditerranée orientale à compter du 1er juin 2018 ;

2. AUTORISE le Directeur général à établir pour le Dr Ahmed Salim Saif Al Mandhari un contrat pour une période de cinq ans et huit mois à compter du 1er juin 2018, sous réserve des dispositions du Statut et du Règlement du personnel.

= = =